

Informations de base

2017/2634(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: Guyana et Éthiopie

Complétant [2013/0025\(COD\)](#)

Subject

2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers

7.30.20 Lutte contre le terrorisme

7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux

Zone géographique

Guyane

Éthiopie

Procédure terminée - acte délégué rejeté

Informations complémentaires

Source

Commission européenne

Document

[EUR-Lex](#)

Date